



PROCÈS-VERBAL BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2022

L'an 2022, le 28 Novembre à 19:00, le bureau communautaire de la Communauté de Communes de Sézanne - Sud-Ouest Marnais s'est réuni au siège de la collectivité à Anglure – Promenade de l'Aube, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAURENT Cyril, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par voie électronique aux membres du bureau communautaire le 22/11/2022.

Présents : M. LAURENT Cyril, Président, M. BASSAC Benoît, M. BENOIST Jean-Louis, Mme BRIER Angélique, M. CACCIA Jean-Paul, Mme COULON Annie, M. COUTENCEAU Nicolas, M. DUFOUR Olivier, M. ESPINASSE Frédéric, M. FESSARD Noël, M. GOMES DE PINHO Daniel, M. HEWAK Sacha, M. LAHAYE José, Mme LASSEAUX Annick, M. LEGLANTIER Jean-Christophe, M. MARTIN Bruno, M. ORCIN Frédéric, M. POUZIER Claude, M. VALENTIN Patrice

Excusée : Mme CAIN Patricia

Absents ayant donné procuration : M. DUPONT Thierry à M. COUTENCEAU Nicolas

Absents : M. AGRAPART Jean, M. BATONNET Jean-Luc, Mme CABARTIER Karine, Mme CARTON Dany, M. GERLOT Yves, M. GRUAT Cyrille, Mme LEROY Brigitte, Mme ROYER Patricia, M. THUILLIER Jean-François

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. MARTIN Bruno

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	19	20

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	19	20
Vote		
A la majorité		
Pour : 19		
Contre : 0		
Abstention : 1		

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet le procès-verbal au vote.

Celui-ci est adopté à la majorité.

BC2022_018 – Créations et suppressions de postes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° D2020 – 060 du 20 juillet 2020, portant délégation au Bureau de certaines attributions du Conseil Communautaire pour la durée de son mandat, notamment "prendre toutes décisions concernant la création de postes et leur suppression" ;

Vu le Comité Technique en date du 19 octobre 2022 ;

Considérant les compétences de la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais ;

Considérant les effectifs périscolaires au sein des différents pôles de la Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais pour la rentrée scolaire 2022/2023 ;

Considérant qu'il convient d'adapter le temps de travail aux besoins ;

Après l'exposé de Mme Annie COULON, Conseillère déléguée chargée des pompiers intercommunaux, de la défense extérieure et des ressources humaines,

Et après délibération,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- **DECIDE** les créations de poste pour changement de quotité après suppression du poste d'origine et après avis du Comité Technique :

Type d'emploi	Grade	Poste à supprimer au 01/09/2022	Poste à créer au 01/09/2022	Mouvement à prendre en compte	Services d'affectation
Permanent	Adjoint d'animation	9,23	5,92	Suppression de poste à 9,23 - Création de poste à 5,92	Maternelle du Centre
Permanent	Adjoint d'animation	5,38	29,54	Suppression du poste à 5,38 - Création de poste à 29,54	Maternelle St Pierre - Elémentaire du centre - Espace Jeunes
Permanent	Adjoint d'animation	4,57	6,12	Suppression du poste à 4,57 - Création de poste à 6,12	Ecole de Conflans-sur-Seine
Permanent	Adjoint d'animation	7,85	9,08	Suppression de poste à 7,85 - Création de poste à 9,08	Ecole RPI et Gaye
Permanent	Adjoint d'animation	6,39	19,75	Suppression du poste à 6,39 - Création de poste à 19,72	Ecole des Essarts le Vicomte
Permanent	Adjoint d'animation	4,62	33,87	Suppression du poste à 4,62 - Création de poste à 33,87	Ecole de St Just Sauvage
Permanent	Adjoint d'animation	6	4,55	Suppression du poste à 6 - Création de poste à 4,55	Ecole de St Just Sauvage
Permanent	Adjoint d'animation	11,11	10,61	Suppression du poste à 11,11 - Création de poste à 10,61	Ecole d'Anglure
Permanent	Adjoint d'animation 1ère classe	31,93	32,75	Suppression du poste à 31,93 - Création de poste à 32,75	Ecole les Limonières
Permanent	Adjoint d'animation	28,97	30,19	Suppression du poste à 28,97 - Création de poste à 30,19	Ecole d'Anglure
Permanent	Adjoint d'animation	31,37	35	Suppression du poste à 31,37 - Création de poste à 35	Ecole d'Anglure
Permanent	Adjoint technique	14,23	17,21	Suppression du poste à 14,23 - Création de poste à 17,21	Ecole RPI et Gaye
Permanent	Adjoint technique	9,23	6,76	Suppression du poste à 9,23 - Création de poste à 6,76	Cantines Sézanne
Permanent	Adjoint technique	20,36	24,07	Suppression du poste à 20,36 - Création de poste à 24,07	Cantines Sézanne
Permanent	ATSEM 2ème classe	32,8	29,7	Suppression du poste à 32,8 - Création de poste à 29,7	Ecole des Essarts le Vicomte
Permanent	ATSEM 2ème classe	32,8	35	Suppression du poste à 32,8 - Création de poste à 35	Ecole des Essarts le Vicomte
Permanent	Adjoint technique	31,6	29,32	Suppression du poste à 31,60 - Création de poste à 29,32	Espace Jeunes

- **DECIDE** les créations de postes suivants :

Type d'emploi	Grade	Poste à créer au 01/09/2022	Mouvement à prendre en compte	Services d'affectation
Permanent	Adjoint d'animation	11,57	Création de poste	Ecole de Conflans-sur-Seine
Permanent	Adjoint d'animation	26,88	Création du poste 26,88	Ecole RPI et Gaye
Permanent	Adjoint d'animation	4,55	Création de poste	Ecole de St Just Sauvage
Permanent	Adjoint d'animation	9,86	Création de poste	Ecole de la ZAC St Pierre
Permanent	Adjoint d'animation	16,89	Création de poste	Espace Jeunes
Permanent	Adjoint technique	27,22	Création de poste	Ecole de Conflans-sur-Seine
Permanent	Adjoint technique	22,67	Création de poste	Ecole de Conflans-sur-Seine
Permanent	Adjoint technique	29,47	Création de poste	Ecole d'Anglure
Permanent	Adjoint technique	16,82	Création de poste	Ecole d'Anglure
Permanent	Adjoint technique	12,31	Création de poste	Ecole d'Anglure
Permanent	Adjoint technique	35	Création de poste	Ecoles des Limonières et du Centre - Espace Jeunes
Permanent	Adjoint technique	4,55	Création de poste	Ecole les Essarts le vicomte
Permanent	Adjoint technique	3,85	Création de poste	Ecole d'Esternay

- **DECIDE** la création d'un poste d'apprenti pour la durée d'un an au service eau et assainissement ;

- **DECIDE**, après avis du Comité Technique, la suppression des postes suivants :

	Grade	Mouvement à prendre en compte	Services d'affectation	Observations
Permanent	Adjoint d'animation	Suppression de poste	x	Délibération n°2017-0013 du 16/01/2017 - LHOMME Michelle retraite au 01/04/2022
Permanent	Adjoint d'animation	Suppression de poste	Ecole d'Anglure	Délibération n°2021-008 du 06/09/2021 - Départ en retraite
Permanent	Adjoint technique	Suppression de poste	Ecole de Conflans-sur-Seine	Délibération n°2021-005 du 05/07/2021 - Pas de renouvellement de contrat
Permanent	Adjoint technique	Suppression de poste	Cantines Sézanne	Délibération n°2021-005 du 05/07/2021 - Pas de renouvellement de contrat
Permanent	ATSEM 2ème classe	Suppression de poste	Ecole d'Anglure	Délibération n°2017-0013 du 16/01/2017 - Départ en retraite Mme LYSAKOWSKI Fabienne au 01/11/2021
Permanent	Adjoint d'animation	Suppression de poste	x	Délibération n°2017-0013 - Licenciement pour inaptitude physique
Permanent	Adjoint d'animation	Suppression de poste	Ecole d'Anglure	Délibération n°2021-005 - Retraite au 01/10/2022
Permanent	ATSEM 2ème classe	Suppression de poste	Ecole d'Anglure	Délibération n°2017-0013 - Retraite au 01/08/2022
Permanent	ATSEM 2ème classe	Suppression de poste	Ecole d'Anglure	Délibération n°2017-0013 - Retraite au 01/08/2022
Permanent	Adjoint technique	Suppression de poste	Maison des Sports - Sézanne	Délibération n°2017-0013 - Départ en retraite au 01/06/2022
Permanent	Agent de maîtrise	Suppression de poste	Station d'épuration - Sézanne	Délibération n°2017-0013 - Décès au 19/07/2022
Permanent	Adjoint technique	Suppression de poste	ZAC St Pierre - Sézanne	Délibération n°2021-005 - Pas de renouvellement de contrat
Permanent	Rédacteur	Suppression de poste	DRH	doublon recrutement
Permanent	Rédacteur	Suppression de poste	Secrétariat Direction	doublon recrutement
Permanent	Rédacteur	Suppression de poste	Responsable facturation	doublon recrutement

- **PRECISE** que la rémunération et le déroulement de carrière correspondront aux cadres d'emplois concernés ;
- **PRECISE** que dans l'impossibilité de recrutement de fonctionnaires, les postes pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public.

Mme Annie COULON, Conseillère déléguée en charge des pompiers intercommunaux, de la défense extérieure contre l'incendie et des ressources humaines, présente le rapport.

Monsieur le Président rappelle que depuis un an, la collectivité souhaitait professionnaliser davantage la partie ressources humaines.

Il rappelle également que le bureau communautaire sert aussi à aborder des questions prégnantes.

Monsieur le Président, en l'absence de questions supplémentaires, soumet la délibération au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	19	20
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 20		
Contre : 0		
Abstention : 0		

FIN DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les cantines

Les projets de construction de cantines sont par nature assez conséquents et ils arrivent dans un contexte budgétaire très contraint.

Lorsque l'on mène une réflexion, se pose la question des effectifs dont le nombre baisse de façon significative.

À l'école des Limonières, les effectifs sont plus importants mais à la maternelle du Centre, il ne reste que deux classes.

On peut se demander si le schéma d'une cantine par école est toujours valable dans le contexte actuel. À ce sujet, Monsieur le Président a échangé avec M. Jean-Luc BATONNET, Vice-Président en charge des affaires scolaires et périscolaires. Selon lui, l'école des Limonières paraît assez nécessaire mais peut-être pas avec un architecte qui a une signature, touche architecturale qui n'est pas forcément adaptée à l'édifice sur lequel il se greffe.

Il y a ainsi la question de recours.

M. Noël FESSARD, Vice-Président en charge du patrimoine communautaire, du foncier et des travaux, précise que l'architecte nous a déjà fait une proposition avec des pistes d'économies.

M. Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire de la commune de Saudoy, reprend la genèse du projet dans le contexte d'avant : il est certain que le projet de la maternelle du Centre pour 30 élèves n'a pas de sens.

M. Sacha HEWAK, Vice-Président en charge de la promotion et du développement touristiques, demande si pédagogiquement on peut garder la solution maison des sports.

Pour Monsieur le Président, on pourrait les absorber dans une autre école.

Selon M. FESSARD, il doit y avoir un moyen d'aménager les espaces de l'école du Centre à moindre coût. Il s'interroge sur les locaux réellement occupés.

Monsieur le Président énonce que si la question est de fermer la maternelle du Centre pour aller vers la ZAC de Saint-Pierre, il ne sera pas facile de rouvrir. En effet, une fois une école fermée, on ne la rouvre pas facilement.

Monsieur le Président demande à l'assemblée si on réétudie la question : l'assemblée répond oui à l'unanimité.

Il faudrait revoir les locaux actuels de l'école du Centre.

Mme Cendrine COLLIN, Directrice des services à la population, affirme que cela a été abordé mais les instituteurs s'y opposent. Elle ajoute qu'on a perdu une classe de plus.

M. HEWAK rappelle de prêter attention aux espaces nécessaires du point de vue sanitaires.

Mme Bettina ROCHE, Directrice Générale des Services, suggère d'étudier les différents espaces d'une école pour voir si on peut imaginer un système en « chaise musicale ».

Pour M. LEGLANTIER, il faut revoir la copie.

D'après M. Jean-Paul CACCIA, Maire de la commune de Conflans-sur-Seine, il faut se décider en tenant compte de nos finances actuelles et on verra plus tard comment cela évolue.

Mme COLLIN informe qu'on a perdu 5 classes en quelques années.

Concernant l'école des Limonières, on réétudie la question de manière plus poussée.

M. HEWAK précise que les habitants ne nous en tiendront pas rigueur si l'on ralentit sur les investissements.

Monsieur le Président répond qu'il n'y a pas d'urgence sur ces investissements.

Une question est posée sur le coût des transports. Pour les enfants de Sézanne qui vont déjeuner à la cantine scolaire de la maison des sports, cela représente un montant de 13000€. S'ajoute un coût de 6000€ pour les enfants de Saudoy et Fontaine Denis qui vont déjeuner à la cantine de Barbonne-Fayel.

Pour rappel les estimations du maître d'œuvre étaient de 913K€. Le mieux-disant est passé à 1113K€, soit +200K€ (attention ces chiffres s'entendent hors équipement), les points à plus forte plus-value sont minimales.

Le débat est lancé sur le lieu entre ces projets (anciens) et la réalité actuelle des effectifs qui sont à la baisse.

M. LEGLANTIER questionne sur le déplacement de la maternelle du Centre vers la ZAC de Saint-Pierre. Monsieur le Président répond que mathématiquement ce serait l'idéal.

Point sur la ZA de La Chapelle

Monsieur le Président énonce qu'une entreprise a fait connaître son intention pour s'installer dans la zone actuelle. Par ailleurs, il a pris contact avec le propriétaire d'une surface attenante que nous pourrions acheter prochainement pour étendre notre zone.

Concernant l'acquisition de nouvelles parcelles, Monsieur le Président demande l'avis de l'assemblée sur le prix de 9€ le m². Certains conseillers précisent que le terrain agricole se vend aux alentours de 1 à 2€ le m².

Selon Monsieur le Président, il faut faire une opération en tiroir.

M. Patrice VALENTIN, Maire de la commune d'Esternay, précise qu'il ne faut pas perdre de temps avec les aspects administratifs et qu'il faut avancer.

Côté assainissement, M. AUBIN souligne que les acquéreurs devront procéder à un prétraitement des eaux usées.

M. COUTENCEAU suggère d'aller plus loin car les parcelles semblent bien enclavées.

M. VALENTIN est d'accord et demande comment on fait si la zone s'agrandit. Car, en effet, les parcelles attenantes sont elles aussi en Z1AUE.

Monsieur le Président répond qu'on avance sur le sujet et qu'on sera réactifs.

Point sur la mobilité

Monsieur le Président lance le débat : l'avenir passe par la question de la mobilité.

Mais comment l'appréhender ? Faut-il élaborer une réflexion globale ?

M. HEWAK énonce que la commune de Sézanne avait envisagé en centre bourg une navette intramuros pour ramener les personnes des quartiers dans le centre et éventuellement, une navette extramuros, pour les marchés par exemple.

La communauté de communes ayant pris la compétence mobilité, ne peut plus rien faire (à noter que ce projet n'avait pas de problème de financements).

Il pose la question d'élargir le projet extramuros et d'en laisser la gestion au PETR (*Pôle d'Equilibre Territorial et Rural*).

Mais qu'en serait-il pour les centres bourgs ?

M. VALENTIN aborde la problématique « santé » sur Esternay qui sera sans doute liée à la mobilité.

Deux questions se posent : les infrastructures et les aides au petit équipement.

M. VALENTIN est prêt à acheter une voiture pour véhiculer les aînés et souhaite qu'il y ait quand même une petite liberté communale pour des opérations pilotes.

Ce n'est pas le moment pour que l'intercommunalité paie donc les communes peuvent s'en charger.

Monsieur le Président est disposé à laisser faire.

Un maire peut utiliser sa clause de compétence générale pour des « pistes cyclables au titre de la sécurité » mais quid de l'extramuros.

Pour M. LEGLANTIER, il ne faut pas bloquer car tout le monde est d'accord.

M. CACCIA attire l'attention sur le fait que si le projet communal bloque juridiquement qu'il ne s'impose pas à la communauté de communes.

Monsieur le Président s'engage à faire avancer les projets communaux.

M. HEWAK expose le problème du médical en prenant l'exemple du conjoint qui part à Reims et l'autre qui ne peut pas lui rendre visite.

Aux dires de M. Jean-Louis BENOIST, Maire de la commune de Barbonne-Fayel, il va falloir tendre vers la télémédecine.

M. HEWAK répond avoir essayé à Sézanne et que cela ne fonctionne pas.

M. CACCIA propose de faire une enquête.

Pour M. COUTENCEAU, le transport individualisé est inenvisageable.

M. VALENTIN propose de mettre en place un système de covoiturage.

Selon M. LEGLANTIER, il ne faut pas mélanger tous les sujets et il faut travailler sur des secteurs.

Pourquoi devrions-nous prendre en charge des déplacements d'ordre personnel ? Du reste, on n'aide pas les administrés pour toutes les dépenses qui relèvent du quotidien.

Des services dans la ville seraient plus appropriés.

D'après M. HEWAK, c'est un service à rendre à la population, quitte à lui faire payer.

M. VALENTIN expose la rupture de service avec le départ du médecin généraliste, ça coûtera mais il faut le faire.

Il propose un questionnaire en interne sans laisser l'impression que ledit service sera gratuit.

À l'unanimité, le bureau choisit de ne pas lancer une étude mais de commencer par toucher la sensibilité de la population par le biais d'une enquête.

Monsieur le Président clôture la séance à 20h36 et remercie les participants.

La prochaine réunion du bureau communautaire est prévue le lundi 23 janvier 2023 à 19h00.

Le Président,

Cyril LAURENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cyril Laurent', written over a large, stylized circular flourish.

Le secrétaire de séance,

Bruno MARTIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno Martin', written in a cursive style.